



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



Ernolsheim, le 26 février 2018

Madame l'INSPECTRICE
De l'Education Nationale
52 Grand' Rue

67700 SAVERNE

Lettre recommandée + A.R.

Objet : fermeture d'une classe dans le RPI de Saint-Jean Saverne - Eckartswiller et Ernolsheim les Saverne

Madame l'Inspectrice,

Le 01er février 2018, suite à notre demande, vous m'avez reçu, accompagné par les maires de St Jean Saverne et d'Eckartswiller. L'objectif de la rencontre était la « réflexion sur le maillage futur des RPI ».

Vous nous avez alors annoncé la fermeture d'une classe, fermeture que, je vous cite : « **vous verriez bien à Ernolsheim les Saverne** ». Les enseignants et particulièrement M BURCKEL - Directeur d'école d'Ernolsheim n'étaient pas au courant à ce moment-là. Vous alliez le prévenir le lendemain.

Vous nous aviez indiqué que vous ne proposerez pas l'endroit de la fermeture mais uniquement la position officielle c.à.d. la « **suppression d'un poste de maternelle** ».

D'ailleurs cette proposition a été actée par le CTSD réuni le 15 février 2018 sous la forme « **1 fermeture maternelle dans le RPI** ».

Il est donc écrit nulle part que c'est à Ernolsheim que cette fermeture doit se faire. Ceci a été repris et souligné lors du conseil d'école du **16 février 2018** par les parents et par le corps enseignant même si certains ont pu dire que les maires étaient d'accord avec cette proposition.

Ce n'est absolument pas le cas pour Ernolsheim les Saverne.



Le sujet a été abordé et discuté lors de la **séance du conseil municipal du 23 février 2018**.

Le conseil municipal rejette, à l'unanimité, le principe de la fermeture d'une classe de maternelle à Ernolsheim et a approuvé dans ce sens une motion dont vous trouverez copie ci-jointe.

Cette motion repose sur les arguments ci-dessous.

Ils mettent au cœur des préoccupations « **L'ENFANT** », sa sécurité et son confort et non pas des considérations administratives et/ou de carrières.

1) Nombre d'élèves :

Sur l'ensemble du RPI, les élèves d'Ernolsheim représentent 57 % (51/89).

Une suppression d'une classe dans une commune dont les élèves représentent plus de la moitié des élèves est incompréhensible.

2) Les locaux :

L'accès aux salles se fait de plain-pied à Ernolsheim ce qui évite aux enfants de bas âge de monter et de descendre, plusieurs fois par jour, les marches. (à St Jean Saverne, par exemple, il faut monter à l'étage).

La mise aux normes « accès aux personnes à mobilité réduite » a été réalisée pour l'ensemble de l'école. L'investissement s'est élevé à 4680 €.

La salle d'expression corporelle a été entièrement rénovée en 2017 (plancher, murs).

L'école d'Ernolsheim dispose d'une salle de classe inoccupée, de deux cours de récréation et d'un préau couvert.

3) Sécurité :

L'Education Nationale a toujours plaidé contre l'isolement d'un enseignant dans un établissement pour des raisons de sécurité. Une situation de ce type pourrait être éliminée sur le RPI à l'occasion de la suppression d'un poste.



L'accès à l'école par les élèves venant par bus est entièrement sécurisé du fait que le bus s'arrête au pied de l'école. Les enfants ne sont pas confrontés aux risques de la circulation des voitures puisqu'ils ne vont pas cheminer sur la voie publique.

L'établissement a été mis aux normes en 2017 selon les directives de la préfecture, suite aux menaces externes. Une sirène différenciée a été installée et trois portes de sécurité ont été mises en place.

Coût de l'investissement : **7500 €uros**.

Des installations « détection de présence » ont été réalisées dans la cour et sur l'accès au préau : **coût 2225 €**.

4) Investissements :

La commune a investi environ **15 000 €** ces deux dernières années dans les locaux de l'école (mise aux normes handicapés, sirène, mise en place de portes sécurisées anti-intrusion, détecteur de présence, achat de chaises, remplacement parquet, installation de stores occultant).

5) La culture :

Les enfants ont accès à la bibliothèque municipale, située à 3 mn et peuvent y aller à pied en toute sécurité.

6) ATSEM :

La fermeture d'une maternelle à Ernolsheim entrainerait un problème de répartition du temps de travail de l'ATSEM, embauchée à plein temps en CDI par la commune d'Ernolsheim. Elle ne pourrait plus être l'accompagnatrice sur les trajets et l'encadrement durant le transport devrait être revu.

7) Transport :

Un surcoût pour le transport serait à prévoir, par l'embauche d'une personne accompagnatrice deux fois/jour (voir ci-dessus).



Après de nombreuses interventions, la société de transport a investi dans un minibus : la capacité de ce minibus serait-elle encore suffisante ?

8) Sécurité routière :

La commune d'Ernolsheim a investi en travaux et panneaux pour assurer la sécurité des écoliers pour se rendre à l'école et aux arrêts de bus.

Avec une fermeture à Ernolsheim, on augmente considérablement le nombre d'enfants qui prendront le bus.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice, de reconsidérer votre position en prenant en compte l'intérêt des enfants et uniquement l'intérêt des enfants, préoccupation qui, nous semble-t-il, devrait être partagée avec et par tous les acteurs de l'Education Nationale.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire

A. INGWEILER

Copie : Messieurs les Maires de St-Jean Saverne et Eckartswiller
Madame la Directrice d'Ecole de St Jean Saverne
Monsieur le Directeur d'Ecole d'Ernolsheim les Saverne